



Erreur sur l'adresse du PV

Par **deuc**, le **14/10/2014** à **22:20**

Bonjour,

J'ai reçu un procès verbal pour stationnement en double file.

Je n'ai pas eu de papillon sur mo pare-brise.

Surtout, l'adresse mentionnée sur l'avis de cotravention comporte comme adresse 127 rue Marietton 69009 LYON. Cette adresse n'existe pas. Je me suis renseigné par téléphone au grand lyon au cadastre. Est-ce que je suis dans mon droit pour le contester. Est-ce que je suis sur d'obtenir gain de cause?

Merci

Par **Visiteur**, le **15/10/2014** à **09:45**

Bonjour,

"Est-ce que je suis dans mon droit pour le contester. Est-ce que je suis sur d'obtenir gain de cause? "

vous pouvez toujours contesté bien sur !! Obtenir est une autre affaire ! Surtout que la rue Marietton existe bel et bien sur Lyon !! C'est la N7 !! Téléphoner au cadastre ?? Quelle drôle d'idée ? Via Michelin est plus simple !! Le 127 n'existe peut être pas mais le 107 oui !! Cela s'appelle une erreur de plume je crois ? et à mon avis... payez !!

Par **razor2**, le **16/10/2014** à **16:21**

Bonjour, je rejoins l'avis de grenouille, surtout que le stationnement en double file est interdit quel que soit le numéro de la rue....